

ACTIF J'Y SUIS ! RETRAITÉ J'Y RESTE !

La « continuité syndicale » à la CGT

Damien Bucco, Matthieu Jarry

Fond. Nationale de Gérontologie | « *Gérontologie et société* »

2007/1 vol. 30 / n° 120 | pages 65 à 76

ISSN 0151-0193

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-gerontologie-et-societe1-2007-1-page-65.htm>

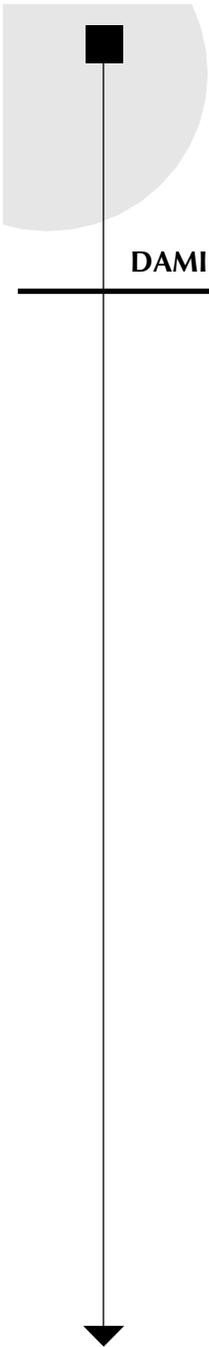
Pour citer cet article :

Damien Bucco, Matthieu Jarry « Actif j'y suis ! Retraité j'y reste ! La « continuité syndicale » à la CGT », *Gérontologie et société* 2007/1 (vol. 30 / n° 120), p. 65-76.
DOI 10.3917/g.s.120.0065

Distribution électronique Cairn.info pour Fond. Nationale de Gérontologie.

© Fond. Nationale de Gérontologie. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.



ACTIF J'Y SUIS ! RETRAITÉ J'Y RESTE !

La « continuité syndicale » à la CGT

DAMIEN BUCCO* & MATTHIEU JARRY**

* CONTRÔLEUR DU TRAVAIL À LA DDTEFP 85 - MEMBRE DU GRASS-CNRS (UMR 7022)

** ALLOCATAIRE DE RECHERCHE, CHARGÉ DE COURS À L'UNIVERSITÉ DE LILLE 2
MEMBRE DU CERAPS-CNRS (UMR 8026)

Cet article explore une modalité particulière et méconnue de l'exercice de la citoyenneté à la retraite, caractérisée par la revendication d'une appartenance continuée au monde du travail : le syndicalisme retraité. Faisant retour dans un premier temps sur les mutations socio-historiques des conduites de retraite qui sous-tendent la continuité de la militance des retraités affiliés à la CGT, l'article explore dans un second temps cette continuité syndicale en pratiques et s'attache à mettre en évidence les ressorts sociaux qui la déterminent et les enjeux qu'elle renferme.

EVER A TRADE UNION MEMBER, EVEN INTO RETIREMENT
TRADE UNION CONTINUITY WITHIN THE CGT

The article examines a particular and little known way of exercising citizenship at retirement, the way of demanding continued inclusion in the working world: retired trade unionism. The article begins by looking back at the socio-historical changes which are beneath the continuing militancy of retired people belonging to the CGT. The article then goes on to explore the practice of such continuing trade unionism and endeavours to highlight its social motivation and its hidden stakes.

Damien Bucco et Matthieu Jarry ont participé à l'ouvrage collectif *Les nouveaux champs de syndicalisation. Le syndicalisme des retraités en France et en Europe* (à paraître, sous la direction de D. Bucco et G. Ubbiali).

Cet article est extrait d'une communication faite à l'occasion du II^e congrès de l'Association Française de Sociologie (Bordeaux, 5-8 septembre 2006).

« On est militant ouvrier non par l'âge mais tout simplement parce qu'on est de cette classe ouvrière et qu'on est sa chair même ».

Gilbert Declercq (1974). *Syndicaliste en liberté*, Paris : Seuil.

1. On observe d'ores et déjà que les retraités constituent « parfois plus de la moitié des effectifs de certaines fédérations de la CGT, telle la fédération des cheminots ». Landier H. & Labbe D. (1998), p. 57. Pour une analyse à l'échelle de la confédération, Andolfatto D. & Labbe D. (1997), pp. 63-64.

2. Les retraités représentent le quart des effectifs des confédérations syndicales françaises. Amosse T., Pignoni M.T. (2006).

3. Dans les dix années à venir, près de 40 % des adhérents de la CGT vont partir à la retraite, et entre 1/5 et 1/6 à moyen terme.

4. Pour une approche plus comparative, Beroud S., Ubbiali G. (2006).

Le syndicalisme français connaît des mutations fondamentales, généralement appréhendées à travers le vocabulaire de la « crise » (Pernot, 2005). Parmi ces mutations, l'une d'entre elles se signale comme d'importance bien que rarement étudiée ? : il s'agit de l'accroissement du poids relatif des retraités au sein des confédérations, de la déstabilisation du ratio actifs/retraités voire de son renversement au sein de certaines fédérations professionnelles¹. En effet, et quoique dans des proportions encore largement inférieures à celles des autres confédérations européennes, italiennes et allemandes notamment, les retraités constituent une catégorie d'adhérents avec laquelle le mouvement syndical français doit aujourd'hui compter².

Si ce phénomène a partie liée avec la nouvelle démographie syndicale qui résulte du vieillissement global du corps militant des confédérations³, sa positivité intrinsèque, qui se traduit notamment par la participation croissante des retraités à la vie syndicale – soit aux côtés des actifs salariés, soit dans le cadre de leur syndicalisme « catégoriel » – est également rarement soulignée. Le présent article invite donc à décentrer le regard habituellement porté sur le syndicalisme pour éclairer un de ses pans méconnus qui n'en constitue pas pour autant une marge.

Nous proposons ici une analyse non-exhaustive du *fait syndical retraité*, à partir du cas de la Confédération Générale du Travail. La centration sur cette confédération doit autant à l'existence d'enquêtes récentes qui l'ont prise pour terrain (Bucco, 2004 ; Jarry, 2005)⁴ qu'à l'existence d'un syndicalisme retraité relativement stabilisé en son sein. Faisant retour dans un premier moment sur l'invention de la « continuité syndicale », nous nous intéresserons dans un second moment à la pluralité des pratiques et des modes de rapports typés au syndicalisme retraité CGT. Transversalement, nous aborderons les enjeux contemporains du syndicalisme des retraités.

DU SYNDICALISTE À LA RETRAITE AU SYNDICALISTE RETRAITÉ : L’AFFIRMATION PROGRESSIVE D’UNE NOUVELLE FIGURE DE L’ACTION SYNDICALE

Depuis les premiers groupements syndicaux ou protosyndicaux de retraités des années 1930 (Feller, 2005, notamment le cha-

pitre 9) jusqu'aux actuelles Unions Confédérales de Retraités, l'affirmation du syndicalisme des retraités a emprunté des voies multiples : entre un positionnement autonome⁵ relevant parfois d'une logique amicaliste et un positionnement surdéterminé par les rapports interconfédéraux relevant d'une logique plus strictement syndicale. S'agissant des organisations liées originellement à l'écosystème communiste, deux trajectoires peuvent être distinguées : un ancrage initial dans la sphère associative à travers l'Union des Vieux de France, « petite fille » de la CGT et du PCF fondée en 1946 (Gouzon, 2001) et « grand-mère » de l'UNRPA, et un ancrage syndical historique au sein de certaines fédérations professionnelles (cheminots, électriciens et gaziers, fonctionnaires), restructurées au moment de la création de l'Union Confédérale des Retraités CGT en 1969 (UCR-CGT, 1989). Au lendemain du mouvement social de mai-juin 1968 en effet, alors que « de plus en plus s'impose, au sein de la CGT, la nécessité de la création d'un organisme spécifique qui, en liaison avec les actifs, prendra en main la cause des retraités » (UCR-CGT, 1989, p. 15), la CGT se lance dans un projet de structuration/confédéralisation de l'activité syndicale des retraités. Elle thématise ce projet sous l'expression de *continuité syndicale*, entendue comme entreprise de syndicalisation *systématique* des retraités et futurs retraités de l'organisation. Dès lors, plusieurs dispositifs sont institués visant à assurer la continuité de l'adhésion et de la militance des adhérents de la CGT à la retraite en vue de créer « une grande union confédérale des retraités de masse et de classe pour la CGT », comme le proclame la première conférence nationale des retraités les 8 et 9 mai 1969 dans son appel *Aux cinq millions de retraités de France*.

5. C'est le cas notamment de la FGR-FP qui a résisté aux différentes scissions syndicales. Cf. FGR-FP (2006).

SYNDICALISME ET NOUVEL ESPRIT DE LA RETRAITE

La décision de déployer pleinement le syndicalisme hors de son « monde naturel » (Iellatchitch, à paraître) intervient dans une période historique singulière où la population retraitée devient, pour les centrales syndicales, un « nouvel enjeu organisationnel » (Guillermard, 1986) du fait de son accroissement numérique. Certains éléments jouent également un rôle catalyseur dans la constitution de ce nouveau champ de lutte syndicale, ainsi en est-il de la mise en place de politiques publiques en direction du « troisième âge » à partir des années 70, et de l'institutionnalisation d'un champ de la gestion de la vieillesse (Lenoir, 1984),

au sein duquel les confédérations vont pouvoir intervenir équitablement *via* leurs UCR. Cette décision vise également, à l'époque, un objectif plus directement politique : faire en sorte que la population retraitée en expansion ne se laisse pas séduire par les sirènes du camp conservateur (Beroud & Ubbiali, 2006) et puisse bénéficier, comme les actifs salariés, des retombées positives des grands mouvements sociaux⁶.

6. Au début des années 1980, un dirigeant de la CGT, Jean Dubois déclare : « La création de l'UCR-CGT est la réponse apportée par la CGT à l'expression de cette nouvelle catégorie sociale que constitue les retraités, mécontente d'avoir été la grande oubliée de 1968 ». Le Peuple, n° 1125, 1^{er} février 1982.

7. Les statuts de l'UCR-CGT relèvent de la loi du 21 mars 1884 reconnaissant le fait syndical, contrairement aux autres UCR dont les statuts relèvent de la loi de 1901 sur les associations. L'article L. 411-7 du Code du Travail, réformé en 1982 (loi Auroux) et 1998 (loi d'orientation contre les exclusions) en vue d'assouplir les conditions de l'adhésion syndicale, dispose en effet que « les personnes qui ont cessé l'exercice de leurs fonctions ou de leur profession peuvent soit continuer à faire partie d'un syndicat professionnel de salariés, soit adhérer à un syndicat professionnel de leur choix ». Le statut strictement syndical de l'UCR-CGT lui donne notamment la faculté d'ester en justice. La loi interdisant de constituer en tant que tels des « syndicats de retraités », le modèle cégétiste de syndicalisation des retraités combine l'affiliation au syndicat professionnel d'origine (via la section syndicale de retraités) lui-même partie prenante d'une fédération nationale, à une structure transversale interprofessionnelle au niveau confédéral.

Cette stratégie syndicale s'appuie sur des éléments inscrits dans l'objectivité du social mais également sur une inflexion du sens de la retraite. L'accès progressif mais néanmoins massif des « vieux » à la condition sociale de pensionnés via le développement des dispositifs de protection sociale (Friot, 1998), produit en effet une mutation des perceptions de la retraite, faisant apparaître chez certaines fractions des « vieux travailleurs » une aspiration à l'autonomie, à la « majorité » sociale et politique. Pour les anciens syndicalistes, la possibilité nouvellement offerte de poursuivre leur engagement à travers des structures syndicales *ad hoc*, au sein d'un syndicalisme véritable⁷, va constituer un dispositif important de reconnaissance de leur capacité syndicale.

L'émancipation relative de la tutelle des actifs et la possibilité d'une prise de parole et d'une action revendicative autonomes vont contribuer à remettre en cause l'inhibition revendicative qui caractérisait jusque-là la condition de retraité et à marginaliser le substitutisme syndical qui prévalait initialement (Gouzon, 2001 ; Iellatchitch, à paraître) : dès lors, « même en retraite on peut agir » (Guillermand, 1986, p. 236). Reconnus socialement comme sujets de droits, nombre de retraités vont progressivement s'affirmer – les organisations syndicales y contribuant à leur manière aux côtés de certaines associations – comme des retraités « porteurs de droits » (Argoud & Puijalon 1999) et intervenir en leur nom propre sur les problématiques sociales qui les concernent directement (protection sociale, niveau des pensions, prise en charge solidaire de la dépendance, modes de vie à la retraite, dignité, solidarités intergénérationnelles, etc). La création de l'UCR-CGT ne fait que réactualiser, en le radicalisant, le mot d'ordre fondateur de l'UVF : « Pas de charité, nos droits ! ». De ce point de vue, l'UCR apparaît porteuse d'une autre conception de la retraite, d'un nouvel esprit de la retraite comme « nouvel âge » de l'action syndicale, pour une militance tout aussi légitime et riche que celle qui avait cours au moment de l'activité salariée. Emblématique de cette nouvelle

conception, le journal de l'UCR prend dès sa création le nom de *Vie Nouvelle*⁸.

LES ENJEUX CONTEMPORAINS DE LA CONTINUITÉ SYNDICALE

L'analyse de la continuité syndicale et des différents dispositifs visant à la réaliser doit aujourd'hui être appréhendée sous un nouveau jour. En effet, dans un contexte de rétraction de la base militante et adhérente de la CGT, du fait des difficultés rencontrées à assurer le renouvellement générationnel, et en prévision des départs à la retraite massifs qui affecteront la structure de l'adhésion syndicale, la problématique syndicale « retraités » prend un relief particulier, et ne se réduit plus seulement aux objectifs visés au moment de la création de l'UCR. En effet, il ne s'agit plus simplement aujourd'hui pour la CGT de permettre aux retraités de s'organiser de manière autonome et de développer un syndicalisme liant solidairement actifs et retraités avec pour objectif de satisfaire leurs revendications, mais de relever un véritable défi démographique et syndical. La syndicalisation des retraités est aujourd'hui pensée comme participant d'un objectif global de croissance numérique de l'organisation⁹. De nouveaux dispositifs de « transition » sont mis en place en vue de capter et de maintenir dans le travail syndical les anciens actifs militants¹⁰ et de réduire la désaffiliation syndicale importante au moment du passage à la retraite¹¹. Il s'agit, en un sens, que le papy-boom à venir soit également un papy-boom syndical (Bucco & Ubbiali, 2006).

LA CONTINUITÉ SYNDICALE EN PRATIQUES : DES INVESTISSEMENTS PLURIELS

On ne saurait évoquer la nouvelle actualité de la continuité syndicale, ses mutations, sans s'intéresser à ceux qui, en pratique, contribuent à en façonner les contours. Si l'on reprend la typologie des conduites en retraite élaborée par A.-M. Guillemard, à la continuité syndicale correspondrait apparemment le type « retraite-revendication », caractérisé par « la contestation du statut accordé à la vieillesse dans notre société à partir de la prise de conscience en tant que groupe solidaire » (Guillemard, 1972). La notion de « retraite syndicale » (Bucco, 2004), alors entendue comme variante du modèle de « retraite-revendication » recouvre cependant des réalités et pratiques sociales variées. Une sociologie attentive aux « modes d'emploi » du syndicalisme retraité comme de la retraite

8. Dans les années 1960, un nouvel air du temps fait de la vieillesse le « troisième âge » et de la retraite « une nouvelle vie ». X. Gaullier souligne que « les syndicats eux-mêmes adopte cette idée de "nouvelle vie" ». Il rapporte les propos d'un dirigeant de la CGT, qui justifie l'existence du syndicalisme retraité CGT en ces termes : « Une conception différente de la retraite, formulée aujourd'hui par l'UCR-CGT comme "vie nouvelle" pour les retraités, à part entière de droits et de responsabilités dans tous les domaines de la vie nationale... et non plus comme un "effort d'assistance" qui les marginalise, ou d'un "repos bien mérité" qui les infantilise » (Gaullier, 1982).

9. Le 46^e congrès de la CGT (1999) a affirmé l'objectif du million d'adhérents, l'UCR devant contribuer à hauteur de 200 000 cartes « retraités ».

10. Recensement interne des adhérents approchant de la retraite, « tuitage » actifs/retraités, livret d'accueil du néo-retraité syndiqué, argumentaire *ad hoc* dans la presse syndicale, envoi anticipé de la presse syndicale retraitée l'année précédant le départ en retraite, journées de discussion entre « retraitables », journée d'études fédérales, etc. La fidélisation des syndiqués à la retraite a même fait l'objet d'une campagne confédérale sur le thème « Actif j'y suis ! Retraité j'y reste ! », partie intégrante du *Plan National de Syndicalisation* adopté en 2004.

11. En moyenne trois syndiqués sur dix seulement rejoignent l'UCR au moment de leur passage à la retraite (avec des variations importantes selon les secteurs professionnels et les fédérations).

12. Revue française
de science politique (2001).
Devenirs militants,
vol. 51 (1-2).

pose la question du lien social à l'organisation et de la pluralité des intérêts sociaux en jeu dans la continuité syndicale. Il faut alors prendre en compte la diversité des rapports à l'organisation syndicale, autrement dit l'existence d'investissements pluriels dans les sections syndicales de retraités. Une telle entreprise, outre l'attention portée aux pratiques effectives des syndiqués, nécessite la prise en compte des « carrières militantes »¹², entendu que la continuité syndicale, en tant que maintien d'une adhésion préalable, est difficilement compréhensible sans une attention aux modalités antérieures de l'engagement militant. L'analyse se trouverait également enrichie d'une étude des spécificités corporatives et professionnelles des sections. Nous nous contenterons cependant d'évoquer succinctement quelques unes des formes d'investissements, déliées de leurs fédérations, métiers ou corps de métier originels, pour nous attarder sur une catégorie d'adhérents qui a partie liée avec les mutations des enjeux contemporains de la continuité syndicale dont nous avons fait état plus haut.

L'adhésion à une section syndicale de retraités procède de logiques qui varient selon les individus. Derrière un accord minimal sur la cause défendue, les motifs et les manières de vivre l'adhésion syndicale à la retraite sont multiples. Le fait d'adhérer à la CGT ne permet pas à lui seul de déterminer le mode de vie à la retraite. On retrouve ainsi chez des retraités syndiqués des conduites qui s'apparentent plutôt au modèle de la « retraite-loisirs ». Chez ceux-là, l'engagement syndical s'accompagne d'un attrait pour la dimension conviviale, sociable, qui les voit participer régulièrement aux activités organisées dans le cadre de l'association des retraités CGT *Loisirs & Solidarité des Retraités* (repas, excursions, sorties « culturelles », voyages). Pour d'autres retraités, l'adhésion se dit dans les termes du loyalisme, de la fidélité, mais ne va pas forcément de pair avec l'entretien de relations soutenues avec d'autres syndiqués. Ce sont parfois les relations familiales qui monopolisent le temps disponible (prise en charge d'un parent « dépendant », garde des petits-enfants, etc), rejoignant ainsi le type « retraite-famille ». Reste une fidélité « de principe » envers l'organisation syndicale. La situation des veuves syndiquées se rapproche de cette dernière modalité. Leur adhésion procède souvent d'une gratitude envers l'organisation syndicale qui a porté leurs demandes de droits concernant les pensions de réversions. Mais l'adhésion des veuves, quand elles sont veuves de militants, revêt également, très souvent, un caractère symbolique de « pas-

sage de relais », un caractère « mémoriel », voire de « procuration militante » (Loiseau, 1996), dans le sens où beaucoup d'entre elles prennent leur carte à la CGT en souvenir de l'engagement passé de leur conjoint. Là aussi, c'est dans le registre d'une affaire de « principe », de loyauté et de fidélité (y compris dans sa dimension « conjugale »), qu'est vécue l'adhésion ¹³.

L'ADHÉSION « PERMANENTE »

On serait bien en peine d'évaluer la proportion de ces différentes formes d'adhésion, dont les frontières ne sont en outre jamais strictement imperméables. On constate cependant un rôle accru, dans les structures, de militants récemment retraités dont l'intérêt, davantage que leurs aînés, porte sur la dimension immédiatement revendicative de l'engagement syndical. Il faut évidemment y voir une réaction aux réformes successives des régimes de retraite. Mais, à moins de s'en tenir à une vision purement mécanique de l'action collective où les motifs de mécontentement à eux seuls génèrent le passage à l'action, il y a tout intérêt à prendre en compte les caractéristiques des militants qui investissent actuellement les sections de retraités. L'adhésion de ces anciens permanents pour la plupart se présente comme la forme de fidélité la plus inconditionnelle à l'organisation, expression d'une sorte de Surmoi militant, qui dénote un rapport singulier à l'engagement syndical. Ce type d'adhésion est propre à bon nombre de « cadres » syndicaux qui ont occupé des responsabilités dans l'organisation ou en son nom. L'expression d'« oblates » (Pudal, 1989) semble appropriée pour désigner ces militants dont le sentiment d'une dette à l'égard de l'organisation et des rétributions multiples de leur engagement est particulièrement profond. Pour des individus issus des catégories populaires, ce sentiment trouve notamment son origine dans l'expérience d'une « mobilité sociale ascendante avortée, ébauchée, refusée ou "réussie" » (Pudal, 1989, p. 83) par l'école. Les organisations syndicales peuvent, comme les partis politiques, « compenser partiellement les mécanismes scolaires d'élimination des membres des classes défavorisées, constituer des adjuvants à l'autodidactisme et contribuer alors aux tentatives d'accumulation de capital culturel de leurs membres » (Gaxie, 1977, p. 136). L'expression récurrente « c'est une école », « on apprend beaucoup », utilisée pour décrire le militantisme illustre bien cette idée. Si ce type de rapport « obligé » au militantisme n'est pas nouveau, il paraît, pour une génération militante parti-

13. Les pensionnées de réversion, épouses de militants décédés, constituent une part importante de l'effectif des sections de retraités. Elles sont cependant sous-représentées dans les instances de direction comme du point de vue de la participation militante. En effet, l'adoption de la posture offensive de « porteuses de droits » semble malaisée pour ces femmes du fait notamment de l'absence de carrière militante antérieure. A l'inverse, il semble que les femmes retraitées « classiques » soient plus à même d'adopter une posture revendicative, leur retraite de droits directs leur conférant par ailleurs « une plus forte légitimité à défendre des droits qui ont été acquis par l'acquiescement de cotisations qui ouvrent des droits » (Viriot-Durandal, 2003).

14. Après mai 68 notamment, avec la législation sur la section syndicale d'entreprise (développement des « heures syndicales », autorisations spéciales d'absence, etc.) et par la suite avec les lois Auroux de 1982.

culière, issue du baby boom, socialisée à l'action collective à la fin des années 60 et dans les années 70, conforté par une donnée majeure de cette période : le développement des « libertés syndicales »¹⁴. Dès lors, les militants dont il est question ont souvent occupé des responsabilités au sein des instances dirigeantes de leurs organisations (en tant que membre du bureau de syndicat départemental, secrétaire d'union départementale, secrétaire fédéral, etc.), ou au nom de l'organisation dans des instances représentatives (commissions administratives paritaires dans le secteur public, mutuelles, caisses d'assurance, organismes de sécurité sociale) et ont pu à terme quitter temporairement, parfois définitivement, leur activité professionnelle initiale, s'inscrivant ainsi dans un mouvement de professionnalisation du personnel syndical par le biais du développement du « permanentat » notamment (Ubbiali 1997). Dans ces carrières militantes se sont alors affirmées des dispositions à servir durablement les intérêts de l'organisation.

Les délégués du 8^e congrès de l'UCR (22-26 janvier 2007) sont représentatifs de ces retraités à la longue expérience militante. Nombre de propos recueillis auprès d'eux expriment un rapport de grande familiarité à l'organisation et à ses rituels. Alors qu'en général les congrès confédéraux voient leur lot de délégués « novices » découvrir d'une autre manière l'institution, s'y socialiser au contact de militants expérimentés, éventuellement s'y approprier certains principes de vision et de division de l'organisation et du monde social, une grande majorité des délégués au 8^e congrès de l'UCR est composée de militants habitués à ce type d'événements. Interrogés sur leur perception du congrès, nombreux sont ceux qui en soulignent le caractère routinier, font état d'une certaine monotonie (« c'est toujours pareil », « quand tu en as vu un, tu les a tous vus »), mais se prêtent au jeu, bon gré, mal gré. D'autant que pour certains, les congrès s'enchaînent. Un délégué cheminot confiait ainsi son embarras de n'avoir pas trouvé un camarade pour le remplacer car, avec un congrès fédéral, le congrès de l'UFR, une assemblée de secteur, c'était quatre congrès en quatre mois qui se présentaient à lui. Quant à la teneur des débats, un militant retraité faisait part de son agréable surprise d'avoir entendu quelques interventions « qui sentaient le vécu », apportaient « une certaine fraîcheur », dont on sentait qu'elles « venaient de la base », parmi la foule d'interventions de militants « habitués à un certain langage, à un certain niveau de généralité », comme s'il y trouvait une forme de candeur, de « virginité

militante» inattendue. Leur manière de présenter et de se représenter leur retraite est significative. Bien souvent, le départ à la retraite n'est pas vécu comme tel. Beaucoup affirment ne pas avoir ressenti de rupture ou de réelle transition tant ils sont occupés à nombre d'activités, syndicales notamment. Leur «retraite syndicale», en tant qu'entrepreneurs de cause¹⁵, s'inscrit donc dans la continuité effective de leur carrière militante passée et beaucoup ont à cœur de se garder d'une représentation passive de la retraite.

Ajoutons qu'en nombre d'endroits des permanents syndicaux encore actifs mais approchant l'âge de la retraite se voient confier la responsabilité de l'activité retraitée interprofessionnelle au niveau local ou professionnelle au niveau national¹⁶. De plus en plus, un «personnel syndical» de permanents et d'anciens cadres syndicaux «encadre» donc l'activité syndicale des retraités, et est amené à revendiquer une plus grande reconnaissance au sein de l'organisation. Pour ce qui est des actifs, on pourrait même faire l'hypothèse d'une forme de «retournement de stigmatisme». Quelques témoignages laissent en effet à penser que c'est par défaut que l'on «choisit» un secteur qui semble dévalué dans la hiérarchie des postes dans l'organisation¹⁷. Ouvrier à une plus grande reconnaissance des retraités dans l'organisation pourrait alors s'envisager comme une manière de revaloriser son rôle, en rendant à des postes *a priori* moins prestigieux un certain capital symbolique. La revendication de reconnaissance pour les retraités serait ainsi paradoxalement co-produite par des actifs. Dans le même esprit, pour les «oblatés» en retraite, il peut également s'agir de conserver un rôle moins marginalisé dans une organisation à laquelle on a beaucoup donné et qui a beaucoup apporté, de ne pas avoir le sentiment de lui être devenu inutile en somme. Reste à voir les formes de cette revendication.

NE PAS ÊTRE « UNE FORCE D'APPOINT »

«Les retraités ne sont pas une force d'appoint». L'expression a fait florès chez les retraités CGT. Si les retraités, en chiffres bruts, sont sensiblement aussi nombreux aujourd'hui qu'il y a vingt-cinq ans, l'arrivée à la retraite de ces «oblatés» s'accompagne de la revendication d'une plus grande reconnaissance de leur place dans l'organisation. La question du montant de la cotisation pour les retraités est révélatrice des changements en cours. Jusque récemment,

15. Car particulièrement attachés aux tâches « vitales » de l'organisation : collecte des cotisations, plaidoyers pour le prélèvement automatique de celles-ci à hauteur de 1 % du revenu, promotion des abonnements à la presse, campagnes d'adhésion afin « d'élargir le rapport de force », ainsi que travail revendicatif (rédaction de tracts et courriers, envois, préparations des mobilisations, etc.).

16. Les résultats du questionnaire adressé par l'UCR à ses délégués indiquaient ainsi que 7% d'entre eux n'avaient pas encore pris leur retraite.

17. Par exemple, lors du dernier congrès de l'UCR, une déléguée, responsable d'une Union Syndicale de Retraités expliquait avoir dû « assurer ses arrières » en « prenant » l'USR, « par défaut », alors qu'elle était encore au bureau de l'Union Départementale, en raison de conflits internes à la direction de l'UD qui lui promettaient l'éviction lors du renouvellement. Dans le même esprit, un responsable d'USR expliquait avoir « dû » accepter cette responsabilité en raison du renouvellement des membres du bureau de l'UD, bien qu'au départ il n'était « pas très emballé » par la fonction. Cette dévaluation s'explique notamment par une volonté de se préserver subjectivement de son avancée en âge, ainsi que le suggérait, en filigrane, cette active en charge de retraités de la Fédération Mines et Energie : « Quand on est pas retraité mais pas loin, c'est pas évident de se retrouver face à l'activité des retraités ».

les adhérents en retraite cotisaient au taux de 0,5% de leur revenu. Depuis quelques années, l'UCR a pour but affiché de faire passer tous les adhérents à 1%, au même taux que les actifs. Si cette évolution n'est pas acceptée par toutes les fédérations, elle sert cependant d'argument en faveur de la reconnaissance des retraités : l'adhérent en retraite ne peut et ne doit plus être considéré comme « un demi-syndiqué ». Cette revendication n'a rien d'évident tant elle se heurte à ce que l'on pourrait qualifier de « catégories de l'entendement syndical ». Comme d'autres institutions, l'institution syndicale produit des classifications, génère des catégories dont la redéfinition n'a rien d'évident (Douglas, 2004). Le fait que les grandes confédérations syndicales françaises comptent en leurs rangs des retraités, et plus encore, qu'elles entendent en porter les intérêts, suscite encore bien souvent l'étonnement voire l'incrédulité. Dans leurs rangs, un certain dédain peut être de mise. Une militante, encore salariée, secrétaire d'une Union Fédérale de Retraités, déclarait en janvier dernier à la tribune du 8^e congrès de l'UCR-CGT : « Lorsque j'ai dit aux camarades que j'allais m'occuper de l'activité "retraités", ça a fait sourire. On m'a dit : "Mais qu'est-ce que tu vas faire chez les vieux?!" ». De la même manière, convaincre les adhérents de maintenir leur adhésion après la retraite s'avère souvent problématique selon un responsable d'une Union Syndicale de Retraités : « C'est vrai qu'on a parfois du mal à expliquer aux camarades que c'est pas parce qu'on est en retraite, qu'on quitte l'entreprise, que les problèmes disparaissent, qu'on n'a plus rien à revendiquer ». La mention faite du départ de l'entreprise éclaire la constitution de ces catégories du syndicalisme car elle est sous-tendue par la question des « communautés pertinentes de l'action collective ». On ne peut en effet séparer les catégories cognitives propres à certaines institutions des conditions sociales dans lesquels elles prennent vie (Douglas, 2004, p. 146). Or, c'est sur des « communautés concrètes » le plus souvent professionnelles que se sont appuyés les syndicats pour tenter d'insuffler une conscience collective propice au passage à l'action collective (Segrestin, 1980). Passé le départ à la retraite, l'avancée en âge rend de plus en plus lointaine et « impertinente » la référence à l'entreprise. D'où une certaine disjonction entre les catégories du syndicalisme et la cause des retraités, que s'emploie à atténuer tout un travail discursif portant sur la communauté d'intérêts, le nécessaire lien entre actifs et retraités.

...

...

« PASSEURS DE MÉMOIRE ET DE SAVOIRS »

En conclusion, il faut cependant réaffirmer l'intérêt qu'a la CGT dans la continuité syndicale. L'organisation CGT peut trouver chez les retraités une réelle « manne » militante. L'enjeu contemporain du maintien des retraités dans les organisations syndicales se décline au moins à deux niveaux : un niveau numérique (effectifs global d'adhérents) voire financier (cotisations) et un niveau proprement militant. Les retraités jouent en effet un rôle important dans le fonctionnement de certaines Unions Locales. Lors du congrès de l'Union Départementale du Nord (13-18 février 2007), un débat portait sur la « proximité » et la nécessité d'un syndicalisme « au plus près ». Il fut question du devenir de certaines Unions Locales de petites villes ne devant leur survie qu'au « dévouement » de certains retraités qui y tenaient les permanences syndicales, prenaient en charge leur fonctionnement quotidien. Pour la CGT, comme pour la plupart des organisations syndicales, les retraités constituent aujourd'hui une ressource militante potentielle, un « capital militant » précieux dont elle ne saurait se passer. Certaines sections syndicales recourent d'ores et déjà pour leur fonctionnement ordinaire à l'expérience et à la disponibilité de leurs syndicalistes retraités : gestion des trésoreries, envoi de la presse, distribution de tracts, participation aux organismes de protection sociale, commissions juridiques, les militants retraités « s'empar[an]t d'un rôle que les forces vives du syndicalisme ne sont plus toujours en mesure d'assurer » (Landier & Labbe, 1998, p. 57).

Par ailleurs, l'expérience des retraités en matière de formation est régulièrement sollicitée. Toujours lors du congrès de l'UD du Nord, il fut indiqué que 50 % des formations proposées par la CGT dans le département étaient assurées par des retraités, et qu'il fallait s'assurer, pour une bonne « transmission des savoir-faire », « que les anciens aient le temps de faire profiter de leur expérience ». Quant aux délégués du 8^e congrès de l'UCR, ils étaient 77 % à avoir déjà animé un stage de formation. Il y a donc là un réservoir de formateurs disponibles et compétents, qu'il n'est plus besoin de rémunérer. Plus largement, et notamment au travers des Instituts d'Histoire Sociale de la CGT, c'est aussi un rôle de transmission de valeurs, d'une histoire que revendiquent les retraités, un rôle de « passeurs de mémoire » selon les propos tenus par un délégué lors d'une journée d'étude de l'UFR Mines-Energie consacrée au « rôle et à la place des retraités dans la société et dans le syndicalisme ».

BIBLIOGRAPHIE

- AMOSSE T., PIGNONI M.-T. (2006).** *Les transformations du paysage syndical depuis 1945. Données sociales – La société française*, 405-412.
- ANDOLFATTO D., LABBE D. (1997).** *La CGT. Organisation et audience depuis 1945*. Paris : La Découverte, 303 p.
- ARGOUD D., PUJALON B. (1999).** *La parole des vieux. Enjeux, analyse, pratiques*. Paris : Dunod, 228 p.
- BEROUD S., UBBIALI G. (2006).** *Association ou syndicat ? » Le syndicalisme des retraités face au principe associatif*. In : *Syndicats et associations en France. Concurrence ou complémentarité ?* » Rennes : PUR, 293-303.
- BUCCO D. (2004).** « La retraite syndicale ». *Approche sociologique du syndicalisme retraité CGT de l'agglomération nantaise, mémoire de DEA de sociologie (ss. dir. V. Guienne), Université de Nantes*, 212 p.
- BUCCO D., UBBIALI G. (2006).** *Syndicalisme et retraités en France. Une mise en perspective sociologique*. Documents-CLEIRPPA, cahier n° 21, janvier, 28-32.
- DOUGLAS M. (2004).** *Comment pensent les institutions*. Paris : La Découverte, 180 p.
- DUBOIS J. (1982).** *Le Peuple*, n° 1125, 1^{er} février.
- FELLER E. (2005).** *Histoire de la vieillesse en France (1900-1960). Du vieillard au retraité*. Paris : Editions Seli Arslan, 352 p.
- FGR-FP (2006).** *Les 70 ans de la FGR-FP. 1936-2006. Le Courrier du Retraité*, n° spécial, juin, 16 p.
- FRIOT B. (1998).** *Puissances du salariat. Emploi et protection sociale à la française*. Paris : La Dispute, 314 p.
- GAULLIER X. (1982).** *L'avenir à reculer. Chômage et retraite*. Paris : Les Editions Ouvrières, 239 p.
- GAXIE D. (1977).** *Economie des partis et rétributions du militantisme*. *Revue française de science politique*, vol. 27 (1), 123-154.
- GOUZON C. (2001).** *La représentation de la vieillesse dans le journal des Vieux de France, mémoire de Maîtrise d'histoire (ss. dir. J.-L. Robert, M. Pigenet), Université Paris I*, 157 p.
- GUILLEMARD, A.-M. (1972).** *La retraite, une mort sociale. Sociologie des conduites en situation de retraite*. Paris/La Haye : Mouton, 304 p.
- GUILLEMARD A.-M. (1986).** *Le déclin du social. Formation et crise des politiques de la vieillesse*. Paris : PUF, 394 p.
- IELLATCHITCH A. (à paraître).** *L'âge syndical. Représentation sociale et intégration du travailleur âgé dans le syndicalisme. Exemple de la CFTC-CFDT (1946-1970)*. In : *Vieillessement et parcours de fin de carrière : contraintes et stratégies*. Ramonville Saint-Agne : ERES.
- JARRY M. (2005).** « Des fidèles entre les fidèles ». *Ethnographie d'une section syndicale CGT de retraités des PTT, mémoire de Master de sciences politiques (ss. dir. F. Sawicki), Université de Lille*, 138 p.
- LANDIER H., LABBE D. (1998).** *Les organisations syndicales en France. Des origines aux difficultés actuelles*. Paris : Editions Liaisons, 209 p.
- LENOIR R. (1984).** *Une bonne cause. Les Assises des retraités et personnes âgées. Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 52-53, 80-87.
- LOISEAU D. (1996).** *Femmes et militantismes*. Paris : L'Harmattan, 239 p.
- PERNOT J.-M. (2005).** *Syndicats : lendemains de crise ?* », Paris : Gallimard, 395 p.
- PUDAL B. (1989).** *Prendre parti. Pour une sociologie historique du PCF*. Paris : Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 329 p.
- UBBIALI G. (1997).** *La professionnalisation des directions syndicales à la CGT et à la CFDT. Eléments pour une socio-histoire, thèse pour le doctorat de sociologie (dir. Michel Offerlé), Université Paris I*, 584 p.
- UCR-CGT (1989).** *UCR-CGT, 1969-1989 : Vingt années de luttes pour les retraités, préretraités et veuves, édition CGT*, 35 p.
- SEGRESTIN D. (1980).** *Les communautés pertinentes de l'action collective. Canevas pour l'étude des fondements sociaux des conflits du travail en France*. *Revue Française de Sociologie*, vol XXI, 171-203.
- VIRIOT-DURANDAL J.-P. (2003).** *Le pouvoir gris. Sociologie des groupes de pression de retraités*. Paris : PUF, 514 p.